



Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 MAI 2021

Octobre 2021



SOMMAIRE

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers arrêtés au 31 mai 2021

- ✓ Etat de la situation financière
- ✓ Etat des produits et des charges
- ✓ Etat de flux de trésorerie
- ✓ Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges

Annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements



Messieurs les membres de l'Association de
Mécanisme Tunisien de Coordination pour la
Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »

**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires
« CCM Tunisie »
Rapport Général du Commissaire aux Comptes
États financiers - Exercice clos au 31 Mai 2021**

OPINION :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale le 14 octobre 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie », IU1271891K, au 31 mai 2021, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 105 051 TND, des actifs nets positifs de 2 333 TND, y compris le déficit des produits sur les charges de l'exercice de 2 089 TND.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 mai 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable tunisien des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application les dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT FINANCIER :

La responsabilité du rapport financier incombe au comité directeur de votre association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.



Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de financier par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de l'association au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos

constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, à part le point soulevé ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur :

(i) Contrairement à la loi n°52 de 2018 du 29 octobre relative au registre national des entreprises, l'association n'est pas inscrite au registre national des entreprises.


P/ AWT Audit & Conseil

Wassim TURKI

Expert-Comptable, Associé

Tunis, le 20 Octobre 2021


AUDIT & CONSEIL
2 Abdelhamid Ibn Badis, Belvédère 1002 - Tunis
Tél: 71 780 098 - Fax: 71 780 173
MF: 919396/A/A/M/069



**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte
aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »**

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 MAI 2021

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la riposte aux Fléaux
Sanitaires "CCM Tunisie"**

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 MAI 2021
(Chiffres exprimés en dinars)**

	NOTE	31/05/2021	31/05/2020
<u>ACTIFS</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	102 753	58 552
Placements et autres actifs financiers			-
Autres actifs courants		370	370
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	1 928	1 756
Immobilisations incorporelles	3.3	-	-
Total des actifs		105 051	60 678
<u>PASSIFS ET ACTIFS NETS</u>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.4	7 255	11 927
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	3 820	8 288
Provisions		-	-
Apports reportés	3.6	91 643	36 212
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des Passifs		102 718	56 427
<u>ACTIFS NETS</u>			
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		1 927	1 756
Autres actifs nets		(11 549)	(11 549)
Réserves		-	-
Excédents ou déficits reportés		14 044	11 382
Excédents ou déficits de l'exercice		(2 089)	2 662
Total des Actifs Nets	3.7	2 333	4 251
Total des Passifs et Actifs Nets		105 051	60 678

**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la riposte aux
Fléaux Sanitaires "CCM Tunisie"**

**ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31 MAI 2021
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

	NOTE	31/05/2021	31/05/2020
PRODUITS			
Cotisations des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.1	171 669	243 376
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		11 247	2 459
Reprise sur provisions		-	-
Total des produits		182 916	245 835
CHARGES			
Charges de personnels	4.2	41 509	41 509
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		11 247	2 459
Autres charges courantes	4.3	132 249	199 205
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		185 005	243 172
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charge		(2 089)	2 662
Effet modification comptable		-	(23 514)
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charge		(2 089)	(20 852)

**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la riposte aux Fléaux
Sanitaires "CCM Tunisie"**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 MAI 2021
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

	NOTE	31/05/2021	31/05/2020
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Résultat		(2 089)	2 662
Modification comptable		-	-
Ajustement pour:			
Dotations aux amortissements et provisions		11 247	2 459
Subvention d'exploitation		(171 669)	(243 376)
Quote part subvention inscrite au RT		(11 247)	(2 459)
Variation des			
Stocks		-	-
Autres actifs		-	(2)
Fournisseurs et autres dettes		(9 140)	11 835
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>		(182 898)	(228 881)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement / acquisition immobilisations		(11 419)	(789)
Encaissement / cession immobilisations		-	-
Décaissement / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissement / cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		(11 419)	(789)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations			-
Encaissement des subventions Fonds Mondial		238 518	253 279
Encaissement apports affectés à immobilisations			-
Encaissement provenant des emprunts			-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêts)			-
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de finance</i>		238 518	253 279
Variation de trésorerie		44 201	23 610
Trésorerie au début de l'exercice		58 552	34 943
Trésorerie à la clôture de l'exercice		102 753	58 552

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 MAI 2021
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

En Tunisie, le Comité National de Coordination du programme du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme ou CCM Tunisie a été mis en place en juillet 2004, afin de présenter une proposition au Fonds mondial pour l'appui à la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre VIH/Sida et les IST de 2006 à 2010.

A partir de 2012 (JORT du 30 août 2012), le CCM dispose d'un statut d'une association et porte le nom de : Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires -Country Coordinating Mecanism- CCM-Tunisie.

Le mandat du CCM est de discuter, coordonner l'élaboration, approuver et soumettre une ou des propositions appropriées et viables au Fonds mondial et d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds mondial.

L'Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie », est une association à but non lucratif créée le 30/08/2012. L'activité principale de l'association est :

- L'élaboration des projets et des stratégies concernant la riposte aux fléaux sanitaires surtout concernant le sida, la tuberculose et le paludisme.
- La coordination entre les associations et le gouvernement pour élaborer les stratégies qui pourraient limiter ces fléaux sanitaires dans la société tunisienne.
- L'assistance et l'encadrement des associations tunisiennes œuvrant dans les domaines de sida, la tuberculose et le paludisme.
- Faire des activités, des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation dans le cadre de la loi pour limiter la propagation de ces fléaux sanitaires.
- Relever les défis de la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme sur le plan national et régional et proposer des solutions en respectant les stratégies nationales dans ce cadre.

Conformément à son statut, CCM-Tunisie est dirigée par l'Assemblée Générale et gérée par un Bureau Directeur élu par l'Assemblée. Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des Membres réunie en date du 26 mars 2015 le Bureau Directeur se compose de :

Pr Mohamed CHAKROUN : Président

Dr Karim DOUGAZ : Vice-Président

Mme. Hanen BEN ISSA: Secrétaire Général

Dr Mehrez AJMI : Secrétaire Général Adjoint

M. Mohamed Ridha BAKLOUTI: Trésorier

Mme. Dhouha EZGUI: membre

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de l'exercice clos au 31 Mai 2021 couvrent la période allant du 1er juin au 31 Mai 2020, ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des Membres réunie en date du 30/11/2016, l'exercice comptable de l'association a été fixé du 1^{er} juin de l'exercice jusqu'au 31 mai de l'exercice d'après.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations acquises, et nécessaires à l'exploitation, sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobiliers de bureaux	10 ans
Matériels informatiques	3 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 500 DT sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

2.2 Opérations en monnaies étrangères :

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

2.3 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.4 Excédents ou déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique représente le solde du compte courant bancaire ouvert auprès de Attijari Bank sous le numéro 04065150002770869297 et qui présente un solde débiteur de 102 753 dinars au 31 mai 2021 contre un solde de 58 552 dinars au 31 mai 2020.

3.2 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/05/2021	31/05/2020
Equipements du bureaux	9 677	6 301
Matériels informatiques	22 151	14 108
Valeur brute	31 828	20 409
Amortissements	(29 900)	(18 653)
Valeur nette	1 928	1 756

(i) Voir annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements.

3.3 Immobilisations incorporelles :

Le logiciel comptable acquis par l'association est totalement amorti au 31 mai 2017.

3.4 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/05/2021	31/05/2020
Charges à payer	3 450	7 035
Etat retenue à la source	2 228	3 315
CNSS	1 547	1 547
FOPROLOS	30	30
Total	7 255	11 927

3.5 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/05/2021	31/05/2020
Fournisseurs ordinaires	3 820	8 736
Fournisseurs débiteurs	-	(448)
Total	3 820	8 288

3.6 Apports reportés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/05/2021</u>	<u>31/05/2020</u>
Reliquat exercice précédent 12 588 \$	36 212	27 098
Engagements non honorés d'ouverture	250	8 537
Virement reçu du Fonds Mondial 90 000 \$	238 518	253 278
Décaissement au cours de l'exercice	(171 196)	(230 099)
Engagements non honorés à la clôture	(12 141)	(22 602)
Reliquat 33 407\$	91 643	36 212

3.7 Actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/05/2020	Affectation résultat	Subvention investissement	Résorption subvention	Résultat	31/05/2021
Subventions d'investissement	1 756	-	11 418	(11 247)	-	1 927
Autres Actifs nets	(11 549)		-	-	-	(11 549)
Excédents ou déficits reportés	11 382	2 662	-	-	-	14 044
Total Actifs nets avant résultat de l'exercice	1 589	2 662	11 418	(11 247)	-	4 422
Excédent ou déficit de l'exercice	2 662	(2 662)	-	-	(2 089)	(2 089)
Total des actifs nets	4 251	-	11 418	(11 247)	(2 089)	2 333

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**4.1 Subvention de fonctionnement**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/05/2021</u>	<u>31/05/2020</u>
Virement reçu du FM	238 518	253 279
Reliquat budget 2018-2019 9 066\$ TUN-CFUND 1706	-	27 098
Reliquat budget 2018-2019 12 588\$ TUN-CFUND 1706	36 212	(36 212)
Reliquat budget 2018-2019 33 407\$ TUN-CFUND 1706	(91 643)	-
Subvention d'investissement	(11 418)	(789)
Total	171 669	243 376

4.2 Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/05/2021</u>	<u>31/05/2020</u>
Salaires	35 487	35 487
Cotisation de sécurité sociale	6 022	6 022
Total	41 509	41 509

4.3 Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/05/2021</u>	<u>31/05/2020</u>
Honoraires de prestation de services	63 905	67 423
Honoraires des facilitateurs et des consultants	16 550	24 376
Locations de bureau	22 314	22 505
Fournitures et matières consommables	12 377	5 159
Frais de participation en ligne	4 680	-
Frais de télécommunications et d'internet	3 584	3 100
Service d'impression	3 343	7 261
Frais de nettoyage	2 160	2 160
Consommation d'électricité et Eau	1 264	449
Frais et commissions bancaires	880	1 169
Entretien et réparation	590	1 881
Prime d'assurance	247	245
FOPROLOS	355	354
Locations salles de réunions	-	43 110
Transports	-	12 589
Frais de réception	-	5 932
Divers	-	1 492
Total	132 249	199 205

Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la riposte aux Fléaux Sanitaires "CCM Tunisie"

TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
AU 31 MAI 2021

LIBELLE	VALEURS BRUTES		AMORTISSEMENTS			VNC				
	01/06/2020	Acquisition	Régul	31/05/2021	01/06/2021		Dotation	Régul	31/05/2021	31/05/2021
Logiciels	3 970	-	-	3 970	3 970	-	-	3 970	-	-
Total Immobilisations Incorporelles	3 970	-	-	3 970	3 970	-	-	3 970	-	-
Mobiliers de bureaux	6 301	3 376	-	9 677	6 086	1 919	-	8 004	1 673	215
Matériels informatiques	14 108	8 043	-	22 151	12 567	9 328	-	21 896	255	1 541
Total Immobilisations corporelles	20 409	11 419	-	31 828	18 653	11 247	-	29 900	1 928	1 756
TOTAL	24 379	11 419	-	35 798	22 623	11 247	-	33 870	1 928	1 756